

Paris, le 31 octobre 2014

COMMUNIQUÉ SUR L'ENCADREMENT DES SORTIES SCOLAIRES

Le principe constitutionnel de laïcité de l'enseignement public impose un cadre religieusement neutre à l'école pour la maintenir à l'écart des conflits du monde extérieur et créer les conditions de la construction de la liberté de conscience des élèves. Les sorties scolaires font partie de l'enseignement au même titre que les cours, c'est pourquoi, tous les intervenants doivent respecter cette neutralité.

Quand les parents se présentent à l'école à titre personnel, ou de représentants de parents d'élèves, ils sont libres de manifester leur croyance. Leur situation est radicalement différente quand ils deviennent accompagnateurs d'élèves en activité scolaire.

La Fédération nationale des DDEN, avec le Collectif laïque tient à exprimer son profond désaccord avec les propos de Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education nationale, concernant le port de signes religieux par des parents accompagnant les sorties scolaires : *« Le principe c'est que dès lors que les mamans (les parents) ne sont pas soumises à la neutralité religieuse, comme l'indique le Conseil d'État, l'acceptation de leur présence aux sorties scolaires doit être la règle et le refus l'exception ».*

Rien ne justifie qu'on prenne le risque d'attiser ainsi les tensions. L'intérêt des enfants et la garantie pour les parents que leurs enfants bénéficieront d'un enseignement laïque doivent être les priorités.

La Fédération nationale des DDEN attend du gouvernement qu'il se donne les moyens de faire appliquer la laïcité.

